



firm profile

McMillan est un cabinet de droit des affaires moderne et ambitieux qui offre ses services à des sociétés ouvertes, fermées et à des organisations sans but lucratif œuvrant dans des secteurs d'activité clés, au Canada, aux États-Unis et à l'échelle internationale. Grâce à son expertise reconnue et à sa réputation de chef de file dans les plus importants domaines du droit des affaires, McMillan fournit des conseils juridiques axés sur les solutions, à partir de ses bureaux de Vancouver, Calgary, Toronto, Ottawa, Montréal et Hong Kong. Les valeurs du cabinet, le respect, le travail d'équipe, l'engagement, le service à la clientèle et l'excellence professionnelle, sont au cœur de l'engagement de McMillan à l'égard des clients, des collectivités et de la profession juridique. Pour plus de renseignements, visitez notre site Web au www.mcmillan.ca.

contacts

François Tougas
604.691.7425

terminaux

overview

Il peut arriver que les gares, ports, aéroports et terminaux routiers constituent des obstacles à la circulation efficace des marchandises et des passagers. On s'attend de plus à ce que les investissements en infrastructures de transport continuent de progresser considérablement sur le plan international.

La complexité des régimes de réglementation peut toutefois poser un défi de taille pour des investissements importants. Plus que jamais, les conseils d'avocats ayant une expertise dans le domaine et une grande expérience dans le secteur des transports est indispensable.

Le groupe Transports de McMillan fournit des conseils juridiques expérimentés aux parties œuvrant dans des infrastructures de transport. Nos avocats spécialisés de l'industrie connaissent tous les aspects de l'industrie, des questions liées aux opérations, aux dossiers visant la construction d'infrastructures géantes. Nous avons aidé des clients à l'égard d'installations de marchandises de tous types, incluant à l'égard d'installations relatives au transbordement de conteneurs.

Les professionnels de McMillan contribuent au succès de leurs clients en :

- les conseillant sur la structure, le financement et la construction de grands projets d'infrastructures dans les ports, y compris le capital-investissement, les infrastructures publiques et les partenariats public-privé (PPP)
- négociant des ententes de manutention pour les entreprises qui utilisent ou exploitent de telles installations
- les conseillant sur la privatisation des infrastructures
- aidant à l'établissement, à la gouvernance, à la réglementation et au fonctionnement des autorités portuaires et aéroportuaires
- aidant sur des questions relatives à la propriété de ports, à la protection de l'environnement, à l'utilisation des terres de la Couronne et à la fiscalité